

La coordination gaz-électricité-eau de Bruxelles mobilise...

Une directive européenne 96/92 sera bientôt transposée en droit belge. Elle concerne **la libéralisation du prix de l'électricité. Le prix du gaz pourrait lui aussi être libéralisé** dans un très bref délai.

La Coordination gaz-électricité-eau de Bruxelles ainsi que les associations et services sociaux qui lui sont proches s'inquiètent de la confidentialité de ces décisions. Il est à craindre qu'elles seront prises trop rapidement sans réelle possibilité de débat démocratique. Même si un débat parlementaire à ce propos devrait encore avoir lieu en 98, rien ne garantit pour le moment que le grand public soit informé de ces mesures. Autre inquiétude : l'absence de garde-fous nécessaires pour protéger le petit consommateur (client captif) dans la note d'orientation du Ministre Poncelet.

Aussi, elle tente de faire connaître l'existence de ce projet de loi et de susciter un débat démocratique, et d'alerter les parlementaires.

Le 9 octobre 98, le Conseil des Ministres a approuvé la note d'orientation concernant les lignes directrices de la future loi qui transposera en droit belge la directive européenne qui instaure un marché européen libéralisé de l'électricité. Elle devrait être votée très prochainement et entrer en vigueur le 19 février 1999.

Le vote d'une telle loi ne relève pas de simples choix techniques. Il s'agit bien au contraire de garantir ou non l'intérêt des consommateurs domestiques, d'assurer ou non un contrôle démocratique sur les choix futurs en matière de politique énergétique et notamment en matière d'utilisation durable de l'énergie, de se doter ou non des moyens de mener des politiques sociales garantissant à tous un accès à l'énergie.

Le nouveau système risque à terme de se priver de tout moyen de développer une politique fédérale d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie et de toutes mesures sociales en faveur des ménages défavorisés. La note entre en contradiction avec les orientations énoncées au niveau du secteur de la distribution d'électricité pour l'horizon 2006.

Il y a également un danger de développement de politiques de prix favorables à certaines catégories de clients au détriment des autres consommateurs domestiques qui paieront eux le prix maximum. Il nous semble important de maintenir le système actuel de prix péréquaté tant que la distribution publique n'aura pas le choix de son fournisseur.

Il faut assurer l'indépendance du gestionnaire de réseau de transport. Pour nous, il doit être proposé par l'organe Régulateur, désigné par le Gouvernement et être tout-à-fait indépendant des opérateurs, il ne peut être juge et partie.

Il convient de contrôler les prix, afin d'éviter que des accords tarifaires ne conduisent à négocier des prix inférieurs pour obtenir le marché et que la différence ne se répercute sur les prix demandés aux autres catégories de consommateurs (subsidés croisés), de prévoir une redevance de service publique incluse dans le prix, identique à celle comprise dans la procédure de l'accès réglementé, contribuer à abaisser le coût des transports.

Il nous paraît essentiel, d'assurer un réel contrôle des pratiques du marché et que toutes les informations nécessaires, notamment celles relatives au prix, autorisations et accords, soient accessibles à un Régulateur, dans le respect des garanties de confidentialité et que soit garanti un réel pouvoir d'initiative et de décision à cet organe.

Pourquoi un programme seulement indicatif pour les nouveaux moyens de production ? Dans un marché où la grande majorité de la clientèle n'aura pas le choix de son fournisseur, il est indispensable de maintenir le caractère contraignant d'un programme d'équipement (actuellement en vigueur) et d'en assurer le caractère démocratique dans le cadre d'une politique énergétique cohérente.

Claire André

*Coordination
gaz-électricité-
eau : tél :
02-675.43.74
et 02-673.43.31*

samedi 13 mars 1998
Forum « La Bourse ou la vie »

consacré à la problématique de la dette des pays du Tiers-Monde
Organisé par le CADTM
tél. 02- 523.40.23, fax 02- 522.61.27

« (...) La crise de l'endettement du Tiers Monde qui a éclaté en 1982 est due à l'effet conjugué de la hausse subite des taux d'intérêt décidée par la réserve fédérale des Etats-Unis fin 1979, de la baisse des revenus d'exportation et de l'arrêt des prêts bancaires.

(...)

Le remboursement de la dette extérieure et intérieure est un formidable mécanisme de pompage des richesses créées par les salariés et les petits producteurs des pays du Tiers Monde vers les détenteurs nationaux des capitaux et vers les capitalistes du Nord.

(...)

Un grande partie de la dette contractée est illégitime. Les peuples du Tiers Monde ont largement remboursé la dette contractée avant la hausse des taux d'intérêt du début des années 1980 dont ils ne sont nullement responsables.

(...)

Il est urgent de dégager des pistes alternatives en prenant comme point de départ la satisfaction des besoins humains prioritaires pour la majeure partie de la population de la planète. Pour mettre en pratique les pistes alternatives, il est nécessaire de réaliser un décroisement entre les différents mouvements sociaux, de mettre en pratique un nouvel internationalisme et de repenser le projet émancipateur. »

Eric Toussaint , « La Bourse ou la Vie », Edit. Luc Pire, 1998.

Des invités se consacrant à la question seront présents pour nous faire part de leurs expériences et de leurs enseignements à ce propos.

Des organisations, telles que Attac France, l'Observatoire sur la Mondialisation et Commerce mondial, l'Appel des 600 ou les Marchés européennes, entre autres y seront invités pour exposer leur position sur la question de la dette qui apparaît comme fondamentale dans les relations Nord-Sud.

Bloquez donc votre agenda !
Le programme complet
figurera dans le prochain numéro du journal.

Forum « La Bourse ou la vie »
samedi 13 mars 1998